



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2022-12-19

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19 rue Gendron, le 14 décembre 2022 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Claude Joubert Marcel Lavergne Sébastien Tremblay
Jean-Yves Pagé

Monsieur Gabriel Rousseau et madame Lyne Gagnon sont absents.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2022.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12372 à 12418 au montant de 43 433.91 \$ et les prélèvements numéro 2966 à 2983 au montant de 14 506.93 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 585.84 \$.
 - 7.2 En décembre des salaires payés pour le mois de novembre pour un montant de 6 770.88 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
 - 7.5 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 novembre 2022 ;
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
 - 9.1 Dépôt des intérêts pécuniaires – Conseiller no. 3 ;
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2022-02 fixant le tarif pour le service des eaux usées ;
 - 10.2 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-03 modifiant le règlement 2022-03 fixant le tarif pour le service d'aqueduc ;
 - 10.3 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-04 modifiant le règlement 2022-04 décrétant une taxe spéciale pour terrains vacants desservis par les services aqueduc et égouts ;
 - 10.4 Avis de dépôt et dépôt de projet du règlement 2023-05 modifiant le règlement 2022-05 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées ;
 - 10.5 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-06 modifiant le règlement 2022-06 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable ;



- 10.6 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-07 modifiant le règlement 2022-07 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc ;
- 10.7 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-08 modifiant le règlement 2022-08 fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage ;
- 10.8 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-09 modifiant le règlement 2022-09 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et rue Lafleur ;
- 10.9 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2023-10 modifiant le règlement 2022-10 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variables ;
- 10.10 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-01 modifiant le règlement 2022-01 édictant la rémunération des élus ;

11- Résolutions

- 11.1 Transfert – Subvention Mathieu Lacombe -4000\$ – Fonds réservé développement ;
- 11.2 Transfert – 3500\$ - Fonds réservé tracteur à gazon ;
- 11.3 Calendrier 2023 – mandat Noémie Larente ;
- 11.4 Transfert – 5000\$ Fonds réservé au développement (administration) ;
- 11.5 Compte dépenses Marcel Lavergne ;
- 11.6 Remboursement au compte courant – dépenses loisirs 2022 – Reddition annuelle ;
- 11.7 Adoption du compte de dépenses de la directrice générale au montant de 55.41\$;
- 11.8 Transfert de fonds réservé greffe – 2600\$;
- 11.9 Adoption du compte de dépenses du maire au montant de 559.73\$;
- 11.10 Embauche d'un pompier – Claude Bergeron ;
- 11.11 Retrait – Fonds réservé loisirs – Activité de Noël des enfants ;
- 11.12 Adoption des salaires 2023 ;
- 11.13 Adoption du nouveau rôle triennal – Recommandation de Servitech ;
- 11.14 Calendrier 2023 – Rencontre du conseil ;
- 11.15 Service ingénierie MRC – Transfert vers la FQM ;

12- Varia ;

13- Questions posées par les membres ;

14- Levée de l'assemblée ;

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 H 34.

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs les conseillers, Marcel Lavergne, Claude Joubert, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon et monsieur le conseiller Gabriel Rousseau sont absents. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-252

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU :



QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022**

2022-12-253

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 27 octobre 2022 soient adoptés et consignés aux minutes des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Un résident nous fait part de son intérêt d'instaurer des méthodes de financement, afin de promouvoir des dossiers choisis. Son intérêt serait de s'associer avec un comité, promouvant une cause précise, le tout en étant dissocié du conseil de la municipalité. Le maire mentionne que le comité de citoyens section loisirs n'est peut-être pas le comité idéal pour ce genre de discussion, mais que la formation de d'autres regroupement de citoyens ayant une cause à coeur pourrait être une option.

6.1 Officier municipal en urbanisme

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.2 Inspecteur municipal

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.3 Directeur des incendies

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.4 Rapport du maire

Le maire tient à remémorer aux citoyens que le bureau municipal sera fermé pendant le période des Fêtes, soit du vendredi 23 décembre au mardi, 3 janvier inclusivement.

Le maire invite également les citoyens à la rencontre extraordinaire du conseil qui se tiendra le 22 décembre prochain. Lors de ladite rencontre, l'adoption du budget, du triennal ainsi que des divers règlements de taxation sera faite.

Un souhait partagé par le maire pour 2023 : Recruter des bénévoles afin de former plus d'un comité pour mousser notre municipalité, entre autre par son embellissement. Bienvenue à tous!

Jean-Yves Pagé.

Un retour sur le succès qu'à connu notre guignolée 2022.... Plus de 2700\$ en dons ont été amassés!!!! Encore une fois les citoyens de Fassett ont démontré leur générosité, et ce, malgré une époque où la générosité à un prix.....!!!! Merci à tous d'avoir démontré que l'ESsprit des Fêtes fait partie intégrante de notre population!

Marcel Lavergne

Le conseiller fait un retour sur l'activité de Noël des Enfants du week-end dernier. Une très belle réussite où plus de 30 enfants ont reçus des mains du Père Noël un

cadeau spécialement choisi pour eux..... Une activité culinaire où les jeunes ont pu démontrer leur originalité par la confection de biscuits personnalisés a été grandement appréciés des petits,,,,,et grands! Le Père Noël sera de retour en 2023!

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12372 à 12418 AU MONTANT 43 433.91 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2966 À 2983 AU MONTANT DE 14 506.93 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 585.84\$

2022-12-254

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12372 à 12418 au montant de 43 433.91 \$ et les prélèvements numéro 2966 à 2983 au montant de 14 506.93 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 585.84 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN DÉCEMBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE POUR UN MONTANT DE 6 770.88 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS

2022-12-255

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE les salaires payés pour le mois d'octobre au montant de 6 770.88 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2022-12-256

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE les activités de fonctionnements soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL



2022-12-257

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU :

QUE les écritures générales soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

9.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER NO. 3

La directrice générale confirme avoir reçu la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller no. 3, sot monsieur Claude Joubert. Suite à ce dépôt, l'ensemble des dépôts des intérêts pécuniaires a été déposé pour tous les membres du conseil, qui en fera mention au MAMH.

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-02 FIXANT LE TARIF POUR LE SERVICE DES EAUX USÉES

2022-12-258

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement 2023-02 remplaçant le règlement 2022-02 fixant le tarif pour le service des eaux usées.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-02 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-03 FIXANT LE TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

2022-12-259

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marcel Lavergne de la présentation d'un projet de règlement 2023-03 remplaçant le règlement 2022-03 fixant le tarif pour le service d'aqueduc.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-03 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-04 DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR TERRAINS VACANTS DESSERVIS PAR LES SERVICES AQUEDUC ET ÉGOUTS

2022-12-260

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement 2023-04 remplaçant le règlement 2022-04 décrétant une taxe spéciale pour terrains vacants desservis par les services par les services aqueduc et égouts.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-04 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-05 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMET EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-14 ET 2006-06 POUR L'INFRASTRUCTURE DES EAUX USÉES

2022-12-261



Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Tremblay de la présentation d'un projet de règlement 2023-05 remplaçant le règlement 2022-05 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-05 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-06 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2002-04 ET 2004-02 POUR LE RACCORDEMENT DES PUIITS D'EAU POTABLE

2022-12-262

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement 2023-06 remplaçant le règlement 2022-06 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-06 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-07 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2000-06 ET 2008-08 POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

2022-12-263

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marcel Lavergne de la présentation d'un projet de règlement 2023-07 remplaçant le règlement 2022-07 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-07 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-08 FIXANT LE TARIF POUR LA CUEILLETTE DES DÉCHETS ET RECYCLAGE

2022-12-264

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement 2023-07 remplaçant le règlement 2022-07 fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-07 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-09 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT 2010-08 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SERVICES PUBLICS ET DE LA CHAUSSÉES : ROUTE 148. RUE THOMAS ET RUE LAFLEUR

2022-12-265

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement 2023-09 remplaçant le règlement 2022-09



Fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et Rue Lafleur.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-09 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-10 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES À TAUX VARIABLES

2022-12-266

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Tremblay de la présentation d'un projet de règlement 2023-10 remplaçant le règlement 2022-10 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variables.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-10 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-01 ÉDICTIONT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2022-12-267

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement 2023-01 remplaçant le règlement 2022-01 édictant la rémunération des élus.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-01 est déposé en même temps que l'avis de motion.

11.1 TRANSFERT – SUBVENTION MATHIEU LACOMBE – 4000\$ - FONDS RÉSERVÉ DÉVELOPPEMENT

2022-12-268

CONSIDÉRANT la somme versée par le ministre de la Famille, Monsieur Mathieu Lacombe, à la municipalité de Fassett, afin de promouvoir différentes activités municipales, dont la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'une somme résiduelle de 4000,00\$ reste disponible, et que le conseil municipal désire la versée au fonds réservé développement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à verser une somme de 4000,00\$ au fonds réservé au développement.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 TRANSFERT – 3500\$ - FONDS RÉSERVÉ TRACTEUR À GAZON

2022-12-269



CONSIDÉRANT que le tracteur à gazon devra être remplacé dans un horizon de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que le budget permet un transfert de somme vers un fond réservé à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le conseil autorise un transfert de 3500.00\$ et la création d'un fonds réservé à cet effet ;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le remplacement et la dépense éventuelle de remplacement, le conseil veut procéder à une réserve financière à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le transfert de 3500.00\$ au fonds réservé pour le remplacement du tracteur à gazon.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 CALENDRIER 2023 – MANDAT NOÉMIE LARENTE

2022-12-270

CONSIDÉRANT que le conseil veut fournir aux citoyens de Fassett un calendrier spécifique à Fassett ;

CONSIDÉRANT que Madame Noémie Larente a les compétences nécessaires afin de produire ce dernier

EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RESOLU

QUE le conseil désire mandater madame Noémie Larente afin d'élaborer un calendrier pour l'année 2023. La somme allouée pour les services de Madame Noémie Larente sera de 100.00\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 TRANSFERT - 5000\$ FONDS RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT

2022-12-271

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a créé un fonds réservé pour le développement futur de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5000.00\$ peut y être transféré ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la direction générale d'effectuer le transfert de la somme de 5000\$ au fonds réservé développement.



La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 COMPTE DE DÉPENSES – MARCEL LAVERGNE

2022-12-272

CONSIDÉRANT Monsieur Marcel Lavergne a déposé un compte de dépenses, dépenses reliées à l'organisation de la soirée dansante 2022;

CONSIDÉRANT que ce compte de dépenses est conforme aux politiques de frais de déplacement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 262.62 \$. Le conseil tient à remercier Monsieur Lavergne de son implication dans la réussite de la Fête de la Famille 2022.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet

Adoptée à l'unanimité.

11.6 REMBOURSEMENT AU COMPTE COURANT – DÉPENSES LOISIRS 2022-REDDITION ANNUELLE

2022-12-273

CONSIDÉRANT qu'il est temps de faire les comptes quant aux dépenses des activités que le comité des loisirs a orchestrées en 2022

CONSIDÉRANT que l'administration veut valider les dépenses déboursées par la municipalité et les sommes accordées par le conseil pour chacun des activités.;

CONSIDÉRANT que le rapprochement démontre qu'un montant de 132.66\$ devra être déposé dans le compte des loisirs afin de régulariser la situation des loisirs jusqu'au 30 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise le transfert du montant de 132.66\$ du compte des opérations courantes au fonds réservé des loisirs afin de clore la comptabilité des activités en date du 30 novembre 2022.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU MONTANT DE 55.41\$

2022-12-274



CONSIDÉRANT que la directrice générale a déposé son compte de dépenses auprès du conseil pour appréciation ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comporte l'allocation cellulaire de décembre ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RESOLU

QUE le conseil adopte le compte de dépense de la directrice générale au montant de 55.41\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 TRANSFERT AU FONDS RÉSERVÉ GREFFE – 2600\$

POINT ANNULÉ

11.9 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE AU MONTANT DE 492.48\$

2022-12-275

CONSIDÉRANT que le maire a déposé son compte de dépenses pour appréciation auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comprend des frais cellulaires et de déplacement des derniers mois ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le compte de dépenses du maire au montant de 492.48\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.10 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE – CLAUDE BERGERON

2022-12-276

CONSIDÉRANT que la brigade de pompiers de Fassett a l'opportunité d'embaucher un pompier ayant déjà ses certifications de pompier niveau 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU



QUE le conseil autorise l'embauche du pompier niveau 1 Claude Bergeron, selon les termes convenus par son statut de pompier formé niveau 1. Le conseil remercie Monsieur Bergeron pour son intérêt envers notre municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.11 RETRAIT – FONDS RÉSERVÉ LOISIRS – ACTIVITÉ DE NOËL DES ENFANTS

2022-12-277

CONSIDÉRANT la tenue de la Fête des Enfants le 11 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cette activité engage des sommes afin de récompenser les enfants de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que le comité des citoyens loisirs aimerait pouvoir retirer une somme de 554.57\$ du compte réservé aux loisirs afin d'acquitter les frais de location d'une structure gonflable ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal remercie le comité des loisirs de leur implication et autorise la directrice générale à transférer la somme de 554.57\$ du fonds réservé loisirs au compte courant, afin d'acquitter la somme de la location.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.12 ADOPTION DES SALAIRES - 2023

2022-12-278

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

Que le salaire annuel de la directrice générale soit majoré de 6.9% ;

Que le salaire horaire de la secrétaire trésorière adjointe soit majoré de 1.38\$ l'heure ;

Que le salaire annuel du directeur des travaux publics soit majoré de 6.9% ;

Que les salaires des employés municipaux soient majorés comme suit :

Responsable de la bibliothèque majoré de 6.9% l'heure

Pompiers 6.9 %

Capitaine 6.9%

Pompiers non formés 6.9 %

Journaliers occasionnels ayant plus d'un (1) an d'ancienneté 6.9%

Les nouveaux taux entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



11.13 ADOPTION DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL – RECOMMANDATION DE SERVITECH

2022-12-279

CONSIDÉRANT que l'équilibration d'un nouveau rôle triennal pourrait être envisagé pour les années 2024, 2025 et 2026

CONSIDÉRANT le conseil a tenu à valider le tout avant de rendre sa décision ;

CONSIDÉRANT que la firme d'évaluation Servitech recommande à la municipalité de procéder à ladite équilibration ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

QUE approuve la recommandation de la firme Servitech et désire procéder à l'équilibration du rôle pour la municipalité de Fassett pour les années 2024-2025 et 2026..

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

11.14 CALENDRIER 2023 – RENCONTRE DU CONSEIL

2022-12-280

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023 ;

EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RESOLU

QUE le calendrier du conseil pour 2023 soit rédigé comme suit :

Janvier	mercredi le 11 janvier 19h30
Février	mercredi le 08 février 19h30
Mars	mercredi le 08 mars 19h30
Avril	mercredi le 12 avril 19h30
Mai	mercredi le 10 mai 19h30
Juin	jeudi le 22 juin 19h30
Juillet	lundi 24 juillet 19h30
Août	lundi le 21 août 19h30
Septembre	mercredi le 13 septembre 19h30
Octobre	mercredi le 11 octobre 19h30
Novembre	mercredi le 08 novembre 19h30
Décembre	mercredi le 13 décembre 19h30

Ces assemblées se tiendront à l'Hôtel de Ville au 19 rue Gendron, municipalité de Fassett.

Adoptée à l'unanimité.

11.15 SERVICE D'INGÉNIERIE MRC – TRANSFERT VERS LA FQM

2022-12-281

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Fasset, après validation analyse et vérification, ne désire pas pour l'instant, recourir aux services d'ingénierie offert par la FQM ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RESOLU

QUE le conseil remercie la MRC de Papineau et la FQM de leur offre de service, mais ne retiendra pas pour cette année, leur proposition de service.

Adoptée à l'unanimité.

12.1 RÉSOLUTION D'APPUI - HORAIRE DES AMBULANCES PAPINEAUVILLE

2022-12-282

CONSIDÉRANT l'importante préoccupation relative à l'efficacité et au temps de réponse des soins préhospitaliers, notamment du transport médical par ambulance dans les régions plus éloignées des établissements hospitaliers ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situation d'urgence où le temps de réponse du transport par ambulance n'a pas permis de dispenser les soins requis ou encore de sauver des vies ont été portées à l'attention des administrations municipales de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et la tendance démographique de l'exode des villes vers les milieux de villégiature, notamment avec l'augmentation du télétravail ;

CONSIDÉRANT l'achalandage de plus en plus accru dans les municipalités à vocation villégiatrice, surtout en période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de la population et des visiteurs demeure une priorité pour les élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) offre le service ambulancier pour la région de l'Outaouais depuis 1989 et qu'elle est la seule entreprise ambulancière détenant des permis pour la région ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de Duhamel demandent au CISSS de l'Outaouais d'augmenter les effectifs ambulanciers dans les municipalités plus éloignées des établissements hospitaliers et d'améliorer la qualité de ce service primordial pour la sécurité des citoyens et visiteurs.

QUE les membres du Conseil demandent aux municipalités et à la MRC de Papineau de les appuyer dans leur demande d'augmentation du nombre d'ambulances sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité

13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

AUCUNE QUESTION POSÉE PAR LES MEMBRES

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-12-283

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ ET
RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière